

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1059 25/10/1948

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
25 octobre 1948

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1948

Date du numéro
31 octobre 1948

TEXTE INTÉGRAL

Le menuisier Saleh Abdallah est mis à la disposition du chef du service de l'enseignement pendant le mois d'octobre pour servir à l'atelier. L'intéressé aura droit aux émoluments détaillés ci-après : 1° Un salaire journalier de 195 francs; 2° Une prime d'assiduité; 3° L'indemnité pour charges de famille; 4° Un repas cuisiné chaud ou sa valeur correspondante.